

**Société Radio-Canada.**—La loi sur la radiodiffusion de 1958 porte que la Société Radio-Canada doit assurer un service national de radiodiffusion. Pour s'acquitter de son mandat, la Société est dotée d'un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres administrateurs nommés par le gouverneur en conseil. Le président et le vice-président sont des administrateurs de plein temps nommés pour une période de sept ans; les autres neuf administrateurs occupent leur charge durant une période de trois ans et peuvent remplir deux mandats de suite.

Le président est l'administrateur en chef de la Société et il est comptable, de même que le vice-président, au conseil d'administration de la conduite des affaires de la Société. Au siège de la Société sont établis des fonctionnaires supérieurs qui relèvent du président et du vice-président et qui dirigent des services ou les trois divisions d'exploitation de la Société. Les services dirigés chacun par un vice-président sont les suivants: programmes, administration et finances, affaires de la Société, et génie et exploitation. Les trois divisions d'exploitation, dirigées chacune par un directeur général qui participe à la direction de la Société, sont les suivantes: chaînes régionales, chaîne française et chaîne anglaise. La Société relève du Parlement par le canal d'un ministre (actuellement celui du Revenu national).

### Section 3.—Lois appliquées par les ministères fédéraux\*

#### Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères fédéraux

*NOTE.*—On peut se procurer le texte des lois du Parlement et de leurs modifications en s'adressant à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa; prix, de 10c. à \$1.50 selon le nombre de pages. Lorsqu'il y a répétition de certaines lois sur la liste, une partie en est appliquée par le ministère indiqué.

Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi	Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi
<b>Affaires des anciens combattants</b>		<b>Affaires des anciens combattants (fin)</b>	
1920 54	Assurance des soldats de retour au pays (modifiée).	1953-1954 65	Avantages destinés aux anciens combattants (modifiée 1955, chap. 43).
S.R.C. 1927 188	Établissement de soldats (modifiée).		
S.R.C. 1952 8	Prestations aux anciens combattants alliés.	<b>Affaires extérieures</b>	
51, 312	Pensions et allocations de guerre pour les civils.	1911 28	Loi relative au traité des eaux limitrophes internationales et à l'existence de la Commission conjointe internationale (modifiée en 1914, chap. 5 et en 1922, chap. 43).
80	Ministère des Affaires des anciens combattants.	1948 71	Loi pourvoyant à l'exécution des traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande.
117	Prestations de service de guerre pour les pompiers.	S.R.C. 1952 50	Loi pourvoyant à l'exécution du traité de paix entre le Canada et le Japon.
207, 332	Pensions (modifiée 1953-1954, chap. 62, 1957-1958, chap. 19) (Commission canadienne des pensions).	68	Ministère des Affaires extérieures.
256	Prestations de service de guerre aux agents spéciaux.	122	Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies.
258	Prestations de service de guerre pour les surveillants.	142	Haut commissaire du Canada au Royaume-Uni.
279, 338	Assurance des anciens combattants (modifiée 1958, chap. 43).	218	Privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
280	Terres destinées aux anciens combattants (modifiée 1953-1954, chap. 66; 1959, chap. 37).	S.R.C. 1952 219	Privilèges et immunités des Nations Unies.
281	Réadaptation des anciens combattants (modifiée 1959, chap. 17).	275	Nations Unies.
289	Indemnités de service de guerre (modifiée 1953-1954, chap. 46; 1959, chap. 18).	1953-1954 54	Immunités diplomatiques (pays du Commonwealth).
297	Corps féminin de la Marine royale et le <i>South African Military Nursing Service</i> (Service sud-africain d'infirmières militaires) (Prestations).	<b>Agriculture</b>	
340	Allocations aux anciens combattants (modifiée 1955, chap. 13; 1957-1958, chap. 7) (Commission des allocations aux anciens combattants).	S.R.C. 1952 4	Office des produits agricoles.
1952-1953 27	Aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) (modifiée 1953-1954, chap. 2; 1958, chap. 25).	5	Vente coopérative des produits agricoles.
		6	Organisation du marché des produits agricoles.
		9	Épizooties.
		22, 305	Produits laitiers du Canada.
		47	Amélioration du fromage et des fromageries.
		52, 313	Installations frigorifiques.
		66	Ministère de l'Agriculture.

\* Liste dressée d'après les renseignements fournis par les divers ministères.